



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

LES CONDUCTEURS ONTARIENS PAIENT DES PRIMES D'ASSURANCE AUTOMOBILE PLUS ÉLEVÉES, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Puisque le coût moyen des sinistres relatifs à des blessures attribuables à un accident d'automobile, soit 56 000 \$, est environ cinq fois plus élevé que le coût moyen dans les autres provinces, les conducteurs ontariens paient des primes d'assurance beaucoup plus élevées que les autres conducteurs canadiens, affirme le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

« Le gouvernement de l'Ontario a récemment pris des initiatives pour réduire le coût élevé des réclamations d'assurance automobile dans la province, mais doit encore surmonter de nombreux obstacles pour s'assurer que les primes demeurent abordables et que les indemnités d'accidents sont raisonnables », affirme aujourd'hui M. McCarter à la suite de la publication du Rapport.

Le secteur de l'assurance automobile de la province est réglementé par le Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), un organisme autonome du ministère des Finances qui supervise également, entre autres, les caisses de crédit, les régimes de pension et les maisons de courtage d'hypothèques.

Les conducteurs ontariens, particulièrement ceux de la région du grand Toronto, paient généralement des primes d'assurance automobile beaucoup plus élevées que les autres conducteurs canadiens. Bien que ceci soit en partie attribuable aux coûts élevés des sinistres, l'Ontario offre également des indemnités parmi les plus complètes et les plus élevées au Canada.

La fraude dans le secteur de l'assurance automobile constitue un problème grave en Ontario. Selon les estimations des acteurs du secteur, la valeur de celle-ci correspondait à entre 10 % et 15 % de l'ensemble des primes versées en Ontario en 2010—soit jusqu'à 1,3 milliard de dollars. Contrairement à des nombreuses autres administrations en Amérique du Nord, l'Ontario n'a pas pris de mesures importantes de lutte contre la fraude et attend les recommandations d'un groupe de travail établi par le gouvernement, qui devraient être présentées à l'automne 2012.

Le vérificateur général a également constaté ce qui suit :

- Le coût total des sinistres relatifs à des blessures attribuables à un accident d'automobile en Ontario a augmenté de 150 % entre 2005 et 2010, bien que le nombre réel de sinistres relatifs à des blessures n'ait augmenté que de 30 % au cours de la même période.
- La CSFO fournit un service de médiation aux personnes qui contestent les offres de règlement des sociétés d'assurances, mais puisque la médiation est nécessaire dans près de la moitié des réclamations, le service accuse un tel retard que le délai de règlement des différends est de 10 à 12 mois plutôt que les 60 jours prévus par la loi.

- La CSFO n'a pas obtenu d'attestations périodiques des sociétés d'assurances confirmant qu'elles ont versé les indemnités appropriées. Sans de telles attestations, il existe un risque accru que les coûts de sinistres indûment élevés aident les sociétés d'assurances à obtenir plus facilement l'approbation de la CSFO concernant des augmentations supérieures des primes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336